



MEMSCAP CONFIRME UNE AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE ET Y ASSOCIE DE NOUVEAU L'ENSEMBLE DE SES ACTIONNAIRES

Augmentation de capital et émission gratuite de bons de souscription autonomes aux actionnaires seront soumises à l'assemblée générale du 29 décembre 2003

Grenoble, France et San Jose, Californie, 16 décembre 2003 – MEMSCAP (Euronext: MEN), le fournisseur de solutions innovantes basées sur la technologie des MEMS (systèmes micro-électromécaniques), confirme aujourd'hui, ainsi qu'annoncé lors de son précédent communiqué de presse, que son assemblée générale du 29 décembre 2003 (convoquée par publication au BALO du 12 décembre 2003) sera amenée à se prononcer sur une nouvelle augmentation de capital en numéraire pour l'équivalent en euros d'un montant de 1,5 millions de dollars par l'émission d'actions à bons de souscription d'actions de catégorie C (ABSA C) ainsi que sur l'attribution gratuite de bons de souscription autonomes (BSA).

1. AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE

L'accord d'investissement précédemment conclu entre MEMSCAP et des investisseurs financiers se réalisera sous la forme d'une augmentation de capital en numéraire réservée par l'émission d'ABSA C pour l'équivalent en euros de 1,5 millions de dollars. L'investissement proviendra principalement de STI Ventures, Evergreen Partners et Platinum Neurone Ventures, anciennement investisseurs de la société GalayOr, acquise par MEMSCAP.

Les principaux termes de cette émission sont :

- Prix de souscription unitaire : 0,44 euro par ABSA C.
- Taux de conversion euro/dollar retenu pour les besoins de cette augmentation de capital : celui en vigueur au 24 décembre 2003.
- Nombre d'ABSA C émis : de l'ordre de 3 millions, ce qui représente environ 3% du capital. Le nombre exact d'ABSA C sera établi en fonction du taux de change au 24 décembre.
- Réservataires : des investisseurs financiers, anciens actionnaires de la société GalayOr.
- A chaque ABSA C sera attaché un BSA C, immédiatement détaché après émission.
- Les BSA C seront nominatifs, cessibles mais ne feront pas l'objet d'une demande d'admission à la cote du Nouveau Marché.
- Quatre (4) BSA C donneront le droit de souscrire à une (1) action MEMSCAP au prix unitaire de 0,05 euro.

2. ATTRIBUTION GRATUITE DE BONS DE SOUSCRIPTION AUTONOMES COTÉS

Dans le cadre de cette augmentation de capital, MEMSCAP ouvrira à nouveau à ses actionnaires la possibilité d'y participer grâce à l'exercice de bons de souscription d'actions. Chaque actionnaire recevra gratuitement un bon par action détenue, à l'exception des souscripteurs de l'ABSA C, qui renonceront à leurs droits attachés aux BSA qui leur sont attribués.

Les principaux termes de cette émission sont :

- Un (1) BSA sera attribué à chaque action détenue à l'issue de la séance de bourse du 26 décembre 2003.
- Le nombre de BSA sera réduit à hauteur du nombre d'actions détenues par les souscripteurs des ABSA C. En prenant l'hypothèse que ces souscripteurs n'auraient ni acheté, ni vendu d'actions entre le 6 octobre et le 26 décembre, les 103.487.533 BSA émis seraient réduits à 82.354.056 BSA donnant droit à la souscription d'un maximum de 13.725.676 nouvelles actions.
- Six (6) BSA donneront le droit de souscrire à une (1) action MEMSCAP au prix unitaire de 0,36 euro. Cette parité a été définie afin de couvrir la dilution résultant de l'émission des ABSA C, des BSA C ainsi que de la rémunération en titre de l'acquisition d'OPSITECH.
- Ces BSA feront l'objet d'une demande d'admission à la cote du Nouveau Marché. Ils seront cotés et exerçables pendant une période de 30 jours calendaires.

« La stratégie de MEMSCAP au cours de l'année 2003 a été marquée par des opérations d'acquisitions de sociétés et de renforcement de trésorerie, accompagnant la mise en œuvre de mesures drastiques de réduction de coûts », déclare Jean Michel Karam, Président directeur général de MEMSCAP. « Par ailleurs, la société a tenu à compléter ces opérations financières par des mécanismes destinés à récompenser la fidélité de ses actionnaires par l'émission gratuite de BSA»

CES ÉMISSIONS FERONT L'OBJET D'UNE NOTE D'OPÉRATION SOUMISE AU VISA DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS (AMF)

A propos de MEMSCAP

MEMSCAP est le leader des solutions innovantes fondées sur les systèmes micro-électro-mécaniques (MEMS). Ces solutions comprennent des composants, des éléments de propriété intellectuelle, des outils logiciels de conception, de la production, et des services associés. MEMSCAP est cotée sur le Nouveau Marché d'Euronext, Paris S.A. (code ISN: FR0004155455-MEN), appartient au segment Next Economy ainsi qu'aux indices SBF250 et ITCAC50. Pour plus d'informations, consultez le site <http://www.memscap.com>. Pour plus d'informations, contactez:

Aurore Foulon Vice-Président Corporate Communications, Corporate Counsel MEMSCAP Tel. : +33 (0)4 76 92 85 00 aurore.foulon@memscap.com	Philippe Bringuier Directeur Administratif et Financier MEMSCAP Tel. : +33 (0) 4 76 92 85 00 philippe.bringuier@memscap.com
--	---